

YVIERS-BARDENAC-BROSSAC-SAINT-VALLIER

Malgré l'opposition, le vent tourne en faveur du projet éolien

Cinq éoliennes seront implantées sur les communes d'Yviers, Bardenac, Brossac et Saint-Vallier dans un calendrier pour l'heure non connu. L'association contre ce projet a tenu une réunion publique vendredi.

Le projet éolien dit Les Lorettes, désormais porté par la société QEnergy, sur les communes de Brossac, Saint-Vallier, Yviers et Bardenac va désormais entrer dans sa phase active. En effet tous les recours devant les tribunaux ont été purgés. Une nouvelle étape peu réjouissante pour l'association qui se bat contre ce projet depuis 2014, Appy (Association pour la promotion et la préservation à vocation agricole et environnementale d'Yviers). Elle a tenu une réunion en ce sens vendredi dernier.

Cette réunion synonyme de bilan a été l'occasion pour son président Yann Vogel de resituer le contexte : « Nous n'avons jamais été contre le projet éolien industriel, mais nous souhaitons informer les habitants, les élus et les propriétaires fonciers, des inconvénients et des impacts réels et irréversibles. »

Il a détaillé les différentes actions menées par l'association : réunions publiques, interventions dans les conseils municipaux des communes concernées, rencontres avec les propriétaires bailleurs... Toutes ont été énumérées et détaillées. « Nous souhaitons, auprès d'un maximum de personnes concernées, rétablir la vérité face aux idées reçues et avancées par le promoteur, avec des documents officiels provenant de rapports d'expertise ou de verdicts administratifs et judiciaires rendus pour d'autres projets identiques attestant la véracité de nos propos que ce soit en France voire en Allemagne » a précisé Yann Vogel.

Le Conseil d'État tranche

Les arguments avancés par l'association sur les préjudices esthétiques, visuels, auditifs, de santé, mais aussi l'impact négatif sur la biodiversité et la défigu-



Vendredi dernier, une réunion publique s'est tenue à Yviers à l'initiative de l'association Appy, et de son président, Yann Vogel. CL

ration des paysages n'auront finalement pas suffi à faire capoter le projet.

Appy s'est vue débouter de tous les recours devant les différentes juridictions sur le permis de construire comme sur l'autorisation d'exploiter. « Notre dernier et ultime recours en Conseil d'État déposé le 18 septembre 2023 a été rejeté le 6 mars dernier. C'est donc avec regret que je vous informe que le projet va pouvoir avancer ».

Ce projet porte sur la construction de cinq aérogénérateurs, deux sur la commune de Brossac, et un dans chacune des autres communes. Il est porté par la société QEnergy qui implante actuellement des mâts dans le secteur de Baignes. Ceux des Lorettes devraient atteindre au maximum 180 mètres en bout de pôle. Quant à son calendrier, la société, attendant la fin des recours judiciaires, n'est pour l'heure aucunement avancée.

Nous souhaitons rétablir la vérité face aux idées reçues et avancées par le promoteur.

Vincent Guglielmini, maire d'Yviers, tient à préciser que son conseil municipal était opposé au projet éolien. Insuffisant pour obtenir son abandon.

Face aux inéluctables conséquences, notamment les dégâts dans les chemins, la mairie, pour obtenir des indemnités de compensation, les élus ont délibéré favorablement à l'utilisation des voies communales.

Chez les voisins de Brossac, le conseil municipal avait voté, à l'époque, à une courte majorité pour ce projet. Toutefois, aujourd'hui, le même conseil n'a inscrit aucun projet éolien possible

dans ces zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Concernant la suite du projet Vincent Guglielmini précise que le promoteur doit attendre l'accord avec les communes concernant le devis établi par le Pays Sud-Charente sur les mesures compensatoires sur les travaux d'accessibilité dans la lutte contre les incendies, potentiellement la création de pistes de défense des forêts.

Une décision regardée de près par le Syndicat d'eau potable du secteur, car les terrains d'implantation sur la commune de Brossac sont en périmètre rapproché du captage de la source de Bousseuil.

Son président, Christian Bardet, a d'ailleurs alerté la préfecture en ce sens, mais également sur l'impact de la mise en place des plots de béton, support aux mâts, dans cette zone.

**JEAN-MARC COIFFARD
AVEC MARIE FAUVEL**